

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA CULTURE

**SCHEMA DIRECTEUR SECTORIEL DES BIENS ET SERVICES
ET DES GRANDS EQUIPEMENTS CULTURELS**



SOMMAIRE

INTRODUCTION

1- LIVRE ET LECTURE

PUBLIQUE..... 4

- DIAGNOSTIC
- TENDANCE ET ENJEUX
- PROSPECTIVE

2- CINEMA.....18

- DIAGNOSTIC
- TENDANCE ET ENJEUX
- LES OBJECTIFS

3-- THEATRE..... 41

- DIAGNOSTIC
- CADRE JURIDIQUE
- TENDANCE ET ENJEUX
- OBJECTIFS

4 - ETABLISSEMENTS DE DIFFUSION

CULTURELLE..... 44

- DIAGNOSTIC
- CADRE JURIDIQUE
- TENDANCE ET ENJEUX
- OBJECTIFS

5- LES GRANDS PROJETS ET INVESTISSEMENTS DU SECTEUR

DE LA CULTURE.....50

INTRODUCTION

Cette étude a pour objet l'élaboration du Schéma Directeur Sectoriel des biens, des services et des grands équipements culturels tel que prévue par le décret exécutif n°05-433 du 14 novembre 2005, qui s'inscrit lui-même dans le cadre du schéma national du territoire (SNAT) pour l'horizon 2025, initié par la loi n°01-20 du 12 décembre 2001.

Le schéma Directeur du secteur de la culture devra prévoir la mise en adéquation de l'offre culturelle à la demande des algériens selon les normes universellement reconnues pour favoriser l'accès de tous aux biens, services et pratiques culturelles et artistiques.

La démarche adoptée obéit aux prescriptions de l'article 09 du décret exécutif 05-433 du 14/11/2005 et articule le schéma directeur sectoriel selon les trois axes suivants :

- Une analyse générale du domaine concerné pour en établir un diagnostic précis.
- Les actions à entreprendre à court, moyen et long terme selon leur répartition territoriale et les éléments de leur programmation.
- Les projets prioritaires et les éléments nécessaires à leur mise en œuvre.

Les éléments essentiels qui peuvent concourir à l'ouverture de la pratique culturelle et artistique au plus grand nombre sont regroupés dans les domaines suivants :

- Le livre et la lecture publique
- Le cinéma
- Le théâtre
- Les établissements de diffusion culturelle.

Ces quatre domaines seront donc abordés selon les indications de l'article 09 du D.E N° 05-433 du 14/11/2005 pour en établir un état des lieux ainsi que les actions de remédiations à court, moyen et long terme.

De même les projets et investissements engagés par le secteur et considérés comme prioritaires permettront un rayonnement culturel national et international.

LE LIVRE ET LA LECTURE PUBLIQUE

A- DIAGNOSTIC

La lecture publique étant la préoccupation majeure du secteur, le livre en est l'élément vital, tant son potentiel éducationnel, culturel, économique et social, démontre son caractère stratégique d'intérêt national.

1- Les bibliothèques publiques :

Afin de cerner la réalité qui prévaut en matière d'espaces de lecture, un état des lieux a été effectué. Il a permis de relever une insuffisance évidente de structures à travers les wilayas du pays.

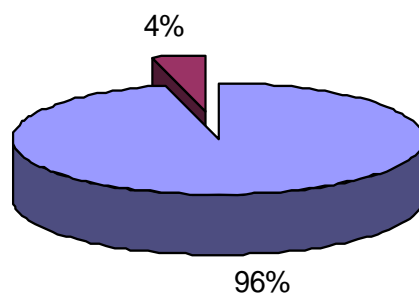
Parmi les **1541** communes, seules **394** sont pourvues d'espaces de lecture soit : **183** Bibliothèques communales et **320** Salles de lecture.

WILAYA	BIBLIOTHEQUES COMMUNALES	SALLE DE LECTURE	BATI	EQUIPEMENTS	FONDS DOCUMENTAIRE	PERSONNELS
ADRAR	0	4	Bon	Insuffisant	35000	1
CHLEF	0	11	Bon	Moyen	11312	25
LAGHOUAT	0	9	Moyen	Moyen	147800	12
OUM EL BOUAGHI	3	17	Moyen	non précisé	44046	2
BATNA	1	1	Moyen	Insuffisant	31000	6
BEJAIA	8	15	non précisé	non précisé	50437	non précisé
BISKRA	0	3	Mauvaise	Insuffisant	105000	6
BECHAR	8	1	Moyen	Insuffisant	100000	4
BLIDA	1	0	Mauvaise	Moyen	10000	5
BOUIRA	2	5	Moyen	Insuffisant	25000	13
TAMENRASSET	0	1	Moyen	non précisé	5000	2
TEBESSA	1	3	Bon	Insuffisant	40000	8
TLEMCEN	1	4	Bon	Insuffisant	60000	4
TIARET	9	5	Moyen	non précisé	100000	1
TIZI OUZOU	3	7	Bon	Moyen	55000	29
ALGER	23	12	Moyen	Insuffisant	209600	105
DJELFA	1	15	non précisé	non précisé	10000	1
JIJEL	4	13	Moyen	Insuffisant	90000	5
SETIF	6	14	non précisé	Insuffisant	54593	2
SAIDA	0	2	Moyen	Insuffisant	22137	1
SKIKDA	5	4	Moyen	Insuffisant	151420	10
SIDI BEL ABBES	3	1	Bon	Insuffisant	10000	12
ANNABA	2	5	Bon	Moyen	85000	36
GUELMA	2	13	Non précision	Insuffisant	30624	3
CONSTANTINE	1	18	Mauvaise	non précisé	100000	32
MEDEA	3	1	Moyen	Moyen	30000	18
MOSTAGANEM	1	1	Moyen	Moyen	85000	6
M'SILA	10	17	Moyen	Insuffisant	15601	55
MASCARA	3	42	Moyen	non précisé	26000	8
OUARGLA	13	8	Bon	Insuffisant	88600	12
ORAN	10	3	non précisé	Insuffisant	11649	non précisé
EL BAYADH	0	1	Bon	Moyen	10000	9
ILLIZI	3	0	Bon	Moyen	1500	0
BORDJ BOU ARRIIDJ	4	3	Mauvaise	Insuffisant	35000	6
BOUMERDES	0	2	Bon	Moyen	15000	2
TARF	1	0	non précisé	non précisé	non précisé	non précisé
TINDOUF	2	2	Moyen	Insuffisant	5000	1
TISSEMSILT	4	16	Bon	Insuffisant	12500	20
EL OUED	2	4	Bon	Insuffisant	40000	10
KHENCHLA	2	6	Mauvaise	Insuffisant	50000	0
SOUK AHRAS	0	0	-	-	-	0
TIPAZA	14	1	Bon	Moyen	55608	54
MILA	0	5	Moyen	Insuffisant	25000	8
AIN DEFLA	0	0	-	-	-	0
NAAMA	4	3	Bon	Insuffisant	8863	0
AIN TEMOUCHENT	5	13	Moyen	Insuffisant	10723	2
GHARDAIA	4	8	non précisé	non précisé	1500	non précisé
RELIZANE	14	1	non précisé	non précisé	non précisé	0
TOTAL	183	320	TOTAL		2110513	536

NOMBRE DE COMMUNES POURVUES DE PLUS D'UN ESPACE DE LECTURE

WILAYAS	NBRE Communes	Total d'espaces de lecture	Communes pourvues de plus d'un espace
OUM –EL- BOUAGHI	29	20	05
BATNA	61	02	01
BEJAIA	52	23	02
BISKRA	33	03	01
BECHAR	21	09	01
BOUIRA	45	07	01
TEBESSA	28	04	01
TLEMCEM	53	05	01
TIARET	44	14	02
ALGER	57	35	07
DJELFA	36	16	02
SETIF	60	20	03
SAIDA	16	02	01
SIKIKDA	38	09	01
SIDI BEL ABBES	52	04	01
ANNABA	12	07	01
GUELMA	34	15	01
MEDEA	64	04	01
MOSTAGANEM	32	02	01
M'SILA	47	27	06
MASCARA	47	45	08
OUARGLA	21	21	04
ORAN	26	13	03
BOUMERDES	32	02	01
TINDOUF	02	04	02
TISSEMSILT	22	20	01
EL OUED	30	06	01
TIPAZA	28	15	01
NAAMA	12	07	02
AIN-TEMOUCHENT	28	18	02
GHARDAIA	13	12	01
RELIZANE	38	15	01
32 Wilayas	1113	406	67

Pourcentage des communes pourvues de plus d'un espace de lecture



■ NbreCommunes ■ Communes pourvues de plus d'un espace

A noter que :

- plus de la moitié des wilayas (29 sur 48) disposent de moins de 10 espaces de lecture,

- la majorité de ces espaces sont le plus souvent des salles de lecture de moins de 50m²

- Ils ne disposent pas des équipements adéquats. (absence totale de respect des normes techniques, scientifiques et de sécurité).

Sur les 503 structures de lecture existantes, seules 20 ont des aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

De plus les **personnels** exerçant au sein de ces structures ne possèdent pas le profil nécessaire pour la prise en charge d'une bibliothèque. Seules les bibliothèques situées dans les chef lieu de wilaya sont encadrées par des bibliothécaires ou des aides bibliothécaires.

Quand aux **fonds documentaires** en place dans les espaces de lecture existants, 14.737.016 publications (toutes catégories confondues) ont été recensées pour une population de 29.100.863 habitants; soit 1 livre pour 2 personnes alors que les **normes UNESCO sont de 02 livres par habitant pour les pays en voie de développement et de 04 livres par habitant pour les pays développés.**

Afin de pallier ce déficit en matière de lecture publique, des actions sont menées entre autre au niveau des maisons de culture afin de dynamiser les espaces réservés au livre.

Par ailleurs, l'opération en cours, initiée depuis 2005 par le Ministère de la Culture conjointement avec le Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales est plus à même de répondre aux besoins dans ce domaine. Ce projet a permis :

- de disposer de données précises sur l'état de la lecture publique dans le pays,
- d'élaborer une convention avec le MICL pour la réalisation de 1552 espaces de lecture qui couvriront toutes les communes du pays,
- de préparer un projet de décret exécutif portant statut des bibliothèques publiques.

Les 1552 Bibliothèques et salles de lecture seront de type suivant :

- **38** Bibliothèques communales en milieu urbain supérieur.
- **182** Bibliothèques communales en milieu urbain.
- **382** Bibliothèques communales en milieu semi urbain.
- **612** Bibliothèques communales en milieu rural.
- **338** salles de lecture.

2- LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

C'est un établissement sous tutelle du ministère de la culture, d'une superficie de 67.000 m², et d'une capacité d'accueil de 2.500 lecteurs et d'un fonds documentaire de 2.000 000 de publications. Disposant de 12 Bibliobus itinérants qui circulent régulièrement, à travers les communes du pays les plus éloignées et les plus démunies en espaces de lecture. En plus de la lecture publique, les missions essentielles de cette institution sont :

- la collecte systématique des documents soumis au dépôt légal
- leur traitement et leur diffusion
- La participation à la mise en place et au fonctionnement du réseau des Centres de documentation
- le développement de la recherche
- la codification de toutes les publications nationales
- la constitution et la conservation de documents divers (manuscrits, Monnaies, médailles à intérêt national etc...)
- La participation au développement de la bibliothéconomie et des techniques de documentation.
- Le soutien à la formation et au recyclage des professionnels de la Documentation.

3- ANNEXES DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE D'ALGERIE.

Le décret exécutif n° 93-149 portant statut de la Bibliothèque Nationale autorise la création d'annexes à travers le territoire national et permet ainsi une politique de développement des espaces de lecture.

14 annexes sont d'ores et déjà créées : Adrar, Bejaia, Tiaret, Bechar, Tlemcen, Tizi-ouzou, Annaba, Constantine, Relizane, Biskra, Tébessa, Djelfa, Ain Témouchent, Mascara dont **03** Annexes fonctionnelles (Bejaia, Tiaret (Frenda), et Béchar).

B- TENDANCES ET ENJEUX

- Développer une stratégie nationale de promotion de la lecture, d'accès au livre et à l'information, à travers le renforcement et la densification du réseau des espaces de lecture.
- Favoriser la mise en place d'une politique de formation dans les domaines liés au livre et particulièrement à la bibliothèque.
- Encourager l'accès du public au savoir, à la formation et à la culture.

A l'horizon **2025**, le livre et la lecture publique connaîtront inéluctablement des développements sensibles induits essentiellement par les nouvelles techniques de l'information et de la communication.

Toutes les wilayas, communes, ensembles de logements et autres agglomérations devront être pourvus d'espaces de lectures.

Des réseaux informatiques permettront la connexion directe entre les différentes structures de lecture publique et la Bibliothèque Nationale d'Algérie ainsi que ses annexes.

1- Caractéristiques et typologie :

Les espaces de lecture, pour les prochains programmes, doivent répondre à des caractéristiques et à une typologie spécifique :

- Le **bâtiment** doit répondre au respect de la souveraineté de l'Etat par son emplacement, sa taille, sa conception architecturale et la qualité des matériaux utilisés ainsi que la nature et la qualité de tous ses services.

L'édifice doit être en même temps un espace polyvalent, ergonomique, d'accès aisé pour tous. Il doit constituer un monument repère au niveau de la commune.

- Des **équipements** et un mobilier spécifiques, adaptés et fonctionnels.
- Un **fonds documentaire** riche et varié répondant aux besoins de formation, d'information de divertissement et de documentation diverse.
- Un **personnel technique** suffisant et qualifié pour assurer les fonctions de gestion des lieux, du fonds documentaire, d'accueil et d'animation.

Typologie des bibliothèques communales:

Le type de bibliothèques communales doit correspondre à la densité de la population et au taux d'urbanisation (selon les normes UNESCO).

Une typologie de bibliothèques communales peut être déclinée comme suit :

Niveau d'urbanisation de la population		Type de Bibliothèque Communale	Quantité de livres
Urbain supérieur	50.000 habitants et plus	BC/ milieu urbain supérieur	100.000
Urbain	de 20 à 50.000 habitants	BC/ milieu urbain.	80.000
Semi urbain	De 10 à 20.000 habitants	BC/ milieu semi urbain	40.000
rural	De 5 à 10.000 habitants	BC/ milieu rural	20.000
	Jusqu'à 5.000 habitants	Salle de lecture	5.000

Ces chiffres sont évolutifs en fonction des moyens financiers et de la production éditoriale nationale et internationale

En matière d'équipements, un effort doit être consenti pour l'introduction de l'outil informatique et du multi média.

En matière de ressources humaines, la mobilisation des personnels spécialisés nécessite une stratégie de formation, de perfectionnement et de reconversion des profils techniques des bibliothèques.

Bibliothèques itinérantes :

Le ministère de la Culture, par le biais de la Bibliothèque Nationale d'Algérie, organise régulièrement, des sorties des douze bibliobus dont il dispose à travers les communes du pays les plus éloignées et les plus démunies en espaces de lecture.

A court terme, une opération d'acquisition de 34 bibliobus est inscrite. Elle permettra de répondre aux besoins de la majeure partie des régions nécessiteuses. De plus, 02 bibliobus spécialement conçus et équipés pour le grand sud, sont sur le point d'être réceptionnés. Ce qui portera le nombre de bibliobus, à partir de 2008, à 48.

Il est à noter, à titre indicatif que les instituts de formation en bibliothéconomie ont formé de 1999 à 2004 : 2624 bibliothécaires et bibliothécaires adjoints (source : MESRS).

C. Objectifs

1- Besoins à pourvoir :

- **En infrastructures** à réaliser, les besoins sont de l'ordre de 1552

Bibliothèques et salles de lecture à répartir comme suit :

- **38** Bibliothèques communales en milieu urbain supérieur.
- **182** Bibliothèques communales en milieu urbain.
- **382** Bibliothèques communales en milieu semi urbain.
- **612** Bibliothèques communales en milieu rural.
- **338** salles de lecture.

- En formation :

Personnel Type d'espace	Bibliothécaires	Bibliothécaires Adjoints	Animateurs	Ingénieurs en informatique	Techniciens supérieurs en informatique
338 salles de lecture	00	338	00	00	00
612 bibliothèques en milieu rural	1224	1836	00	00	00
382 bibliothèques en milieu semi urbain	764	1146	382	00	382
182 bibliothèques en milieu urbain	546	728	364	00	182
38 bibliothèques en milieu urbain supérieur	190	190	114	38	38
Total	2724	4238	860	38	602
Total général	8462				

2- MOYENS FINANCIERS A MOBILISER:

Le coût estimatif de chaque type d'espace a été calculé en termes de bâti, d'équipements et de fonds documentaires. Dans ce cadre, le **fonds documentaire** constitue le **poste de dépense le plus important**.

type d'espace	Réalisation et équipement	Fonds documentaire	Coût final (en DA)
salle de lecture	4.077.980,00	2.500.000,00	6.577.980,00
BC en milieu rural	8.487.060,00	10.000.000,00	18.487.060,00
BC en milieu semi urbain	16.884.400,00	20.000.000,00	36.920.700,00
BC en milieu urbain	22.122.640,00	40.000.000,00	62.122.640,00
BC en milieu urbain supérieur	27.364.960 ,00	50.000.000,00	77.364.960,00

Les programmes de réalisation et d'équipement à moyen et long termes devront tenir compte des données ci-dessus.

Les **prévisions** sont de l'ordre de **1552** espaces de lecture et de **47** annexes de la BNA à mettre en place.

Parmi un programme de 32 Annexes de la Bibliothèque Nationale , **17** sont en cours de réalisation (PSD) :

Chlef, Laghouat, O.E.Bouaghi, Tamanrasset, Saida, SBA, Annaba, Constantine, M'sila, El Tarf, Tindouf, El Oued, Ain Defla, Ain Témouchent , Relizane, BBA, Médéa.

A l'horizon **2014**, nous prévoyons la couverture en **annexes de la BNA de l'ensemble des wilayas** du pays. Les 12 wilayas restantes seront pourvues au fur et à mesure des moyens financiers mis à la disposition du secteur.

Par ailleurs, le statut des bibliothèques publiques élaboré conjointement entre le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales prévoit **la mise en place des bibliothèques principales** au niveau des chefs lieu de wilaya qui coordonneront les bibliothèques locales et les salles de lecture.

Les activités dévolues aux bibliothèques principales et locales auxquelles pourront être adjointes d'autres activités artistiques et culturelles feront de ces structures des pôles de rayonnement culturel au niveau de chaque commune du pays.

Au niveau de la wilaya, l'annexe de la BNA assurera la relation avec l'institution mère (BNA) et la régulation de l'activité de lecture publique.

Acquisition de bibliobus :

A l'horizon 2014, l'opération concernera les wilayas montagneuses telles que :

Batna, Béjaia, Khenchela, Tissemsilt, Tizi-ouzou qui seront dotées chacune de deux bibliobus pour développer la lecture publique dans les agglomérations enclavées.

A l'horizon 2025, il est prévu de doter les wilayas du grand sud de trois bibliobus chacune. Et de doubler le quota de toutes les autres wilayas.

PROGRAMME CENTRALISE EN COURS

Etablissement	Libellé de l'opération	Date d'inscription	AP en 10³ DA	Observations
Administration centrale	Acquisition de 34 bibliobus	2004	288.000	Marché en cours
	Acquisition d'un terrain et étude pour la réalisation d'une bibliothèque Arabo –Sud Américaine à Alger	2006	280.000	-Terrain en voie d'affectation - AP insuffisante pour l'étude
Bibliothèque Nationale	Acquisition de fonds documentaires 3 ^{ème} tranche	2002	52.000	clôturé
	Rénovation de la climatisation de la Bibliothèque Nationale	2003	120.000	En voie d'achèvement
	Installation d'un système de sécurité au profit de la Bibliothèque	2004	14.000	En voie d'achèvement
	Acquisition d'équipement de conservation, de restauration et de reprographie	2004	60.000	En cours
	Equipped du centre national des manuscrits d'Adrar	2005	80.000	En cours
	Acquisition d'ouvrages pour la lecture publique	2005	40.000	En cours d'achèvement
	Aménagement, équipement et acquisition d'ouvrages pour 03 annexes de la BN (Tlemcen, Djelfa)	2005	190.000	En cours
	Equipped et acquisition d'ouvrages pour 08 annexes de la BN (Adrar, Annaba, Bechar, Biskra, Tiaret, Tébessa, Mascara, Bejaia)	2005	185.000	En cours
	Renouvellement des équipements de la bibliothèque Nationale	2006	100.000	
	Equipped et acquisition d'ouvrages pour l'annexe de la bibliothèque nationale de Tindouf	2006	20.000	En cours
	Réalisation, équipement et acquisition d'ouvrages pour l'annexe de la Bibliothèque Nationale	2006	500.000	En cours
	Nombre d'opérations		13	

II

CINEMA

C'est la branche d'activité culturelle la plus touchée par la mondialisation. Le cinéma a connu depuis le début des années 90 une période de déclin grave.

Les ajustements structurels ont imposé un retrait total et brutal de l'Etat, qui jusque là constituait l'unique source de financement de l'industrie cinématographique depuis l'indépendance

Des indices de reprise sont perceptibles, avec de réelles potentialités de mise en place d'une véritable industrie cinématographique.

Rappel historique

Il n'est pas inutile de rappeler que le cinéma a vu le jour dans l'Algérie occupée dès 1896, bien avant qu'il n'apparaisse dans de nombreux pays industrialisés. Le marché cinématographique s'est rapidement développé. Dans un premier temps au profit quasi exclusif des colonisateurs ; mais peu à peu, les Algériens sont devenus plus nombreux que les européens à fréquenter les salles obscures. Ils ont ainsi créé un lien privilégié avec le nouvel art et accumulé une culture cinématographique qui a servi de base à la naissance du cinéma national algérien au cours de la guerre de libération et après le recouvrement de l'indépendance. Il serait dommage d'oublier le rôle que le Front et l'Armée de Libération nationale ont demandé au cinéma de jouer. Les courts métrages algériens ont ému des millions d'étrangers, provoquant souvent un large mouvement de sympathie pour notre cause.

C'est sans nul doute grâce à cet engouement des algériens pour le septième art que le réseau a atteint le chiffre de **458** salles de cinéma au début des années soixante. Plus que le Royaume Uni, **trois fois le nombre de salles du Maroc et la Tunisie réunis**, mais aussi de **l'Egypte**, malgré son industrie florissante.

Les salles ont été **nationalisées en 1963**. La **distribution** l'a été en **1969**. Ce qui n'a pas empêché le cinéma de continuer à vivre sur ses propres fonds. Les recettes d'exploitation et de fiscalité prélevées sur les tickets d'entrée ont alimenté les entreprises qui se sont succédé. Ces recettes ont permis de financer une production nationale qui a contribué à rehausser l'image de l'Algérie dans le monde. Les seules subventions provenaient alors des commandes que l'Etat passait lors des anniversaires et commémorations historiques. *En contrepartie et jusqu'à une période récente, jamais la télévision nationale n'avait payé de droits de passage des films cinématographiques.*

Ainsi, on peut dire que le cinéma algérien a vécu longtemps sur ses propres recettes qui étaient considérables jusqu'au début des années 80. Et ce, en dépit d'une première érosion dans le parc des salles sombres, puisque des Universités, des collectivités locales avaient commencé très tôt à transformer des cinémas en amphithéâtres de cours ou en salles des fêtes.

Faute d'entretien (dont les frais sont prévus pourtant dans le Fonds d'aide (FDATIC), beaucoup de salles sont devenues insalubres. Le parc a commencé à s'effiloche. Les collectivités locales inquiètes de la déperdition des recettes dans les salles, devenues des charges pour eux, ont commencé par les proposer à la cinémathèque algérienne qui a compté jusqu'à 24 salles de répertoire.

On comprend le souci de la cinémathèque de vouloir sauver

des salles et de propager largement la culture cinématographique, mais exploiter des cinémas n'a jamais été sa vocation.

La catastrophe a commencé lorsque les salles ont été données en gérance à des exploitants qui voulaient en tirer un profit rapide et maximum. Sans doute l'erreur aura été de les louer au lieu de les vendre en accompagnant l'acte par un cahier des charges strict.

Principal pourvoyeur de l'industrie cinématographique, le retrait brutal et sans alternative de l'Etat a abouti à la dissolution des entreprises publiques du secteur (CAAIC, ENPA, ANAF), entraînant un déclin dramatique du cinéma national.

Les organismes de cinéma, le CAAIC en particulier ont été privés des ressources provenant des recettes cinématographiques et ont inévitablement périclité, devenant ainsi une charge pour l'état. Les erreurs récurrentes dans la nomination de responsables/artistes peu versés dans la gestion ont fortement accentué leur déficit budgétaire et a précipité leur faillite. Par contre la liquidation du secteur cinématographique a entraîné une déperdition très notable de la majorité des réalisateurs et techniciens dont un petit nombre seulement arrive encore à vivre de leur métier.

Sans doute le diagnostic formulé en 1997 par le Holding public services était-il justifié. Il se résume **en trois maux** :

- **pléthore** de personnel avec une trop forte composante administrative aux dépens des effectifs techniques ou productifs ;
- **endettement** excessif
- trop grande **dépendance des subventions** de l'Etat.

A – DIAGNOSTIC

1 – INSTITUTIONNEL

On constate une absence de leviers d'intervention de l'Etat dans les différentes sphères commerciales, industrielles et de régulation du cinéma depuis la dissolution des trois entreprises publiques qui supportaient la production cinématographique : le CAAIC, l'ENPA et l'ANAF.

- le **CAAIC** était certes, dans une situation dramatique, mais sans circuit de distribution et surtout sans recettes FDATIC, il était condamné par le nouveau système ;
- la situation de l'**ANAF** semblait viable, et pourtant elle a été dissoute, son siège attribué hors du secteur et son matériel fixe (studios) démantelé ;
- l'**ENPA** avait atteint un seuil de crise intenable, mais à qui la faute ? En réalité la désastreuse restructuration de l'ex-RTA avait, en séparant l'outil de production de celui de diffusion, condamné de fait l'ENPA à une lente agonie.

La restructuration menée en 1984 a provoqué le doublement des personnels des entreprises créées à partir de l'ex-RTA.

- Les trois organismes potentiellement productifs ont donc été dissous pour des raisons plus ou moins valables selon les cas. Le fait est que leur matériel et leur patrimoine ont été dispersés alors qu'il aurait été
- plus sage de le regrouper entre les mains d'un organisme qui aurait été le fruit d'une fusion.

- Si l'on se réfère à des exemples de pays voisins réputés pour leur orientation libérale et pour comparer les solutions adoptées dans des cas similaires de passage à l'économie de marché; on peut citer :
 - **L'Italie**, il existait de nombreuses entreprises de cinéma. Elles ont été regroupées au sein de Cinecitta (regroupant les studios et les laboratoires) qui n'a été ouverte au capital privé qu'en 2001 ;
 - La **France**, après la restructuration de l'ex-ORTF, la SFP a conservé les studios et un statut de société prestataire publique pendant plus de vingt ans. Elle n'a été privatisée que récemment.
 - **La Tunisie** a dissous la SATPEC (organisme étatique) dans les années 90. Depuis le nombre de salles en exploitation est passé de 80 à 45 salles et le cinéma tunisien ne vit plus que des subsides étrangers.
 - **Le Maroc** a renforcé l'autorité du Centre marocain de la Cinématographie, organisme qui regroupe l'outil réglementaire, le fonds d'aide, la cinémathèque et même un laboratoire de 35 m/m! La production cinématographique s'est beaucoup développée dans ce pays, alors qu'elle était quasi inexistante il y a 20 ans.
A côté de ce secteur public fort, le secteur privé a développé de véritables usines de tournage à Ouarzazate et à Casablanca. De nombreux complexes de multisalles se sont ouverts.

2 – JURIDIQUE

L'ordonnance de 1968 qui est toujours en vigueur a été promulguée dans le contexte des nationalisations de la fin des années 60.

Elle ne prend pas en compte les innovations technologiques qui révolutionnent le monde de l'audiovisuel et du multimédia.

3 – PRODUCTION

Jusqu'à la fin des années 90, la moyenne de production se situait autour de **3 films par an** avec un pic de **12 films en 1982** grâce à un financement exceptionnel à l'occasion du 20ème anniversaire de l'indépendance.

4 - EXPLOITATION

Le parc qui atteignait **458 salles de cinéma à l'indépendance** a subi les glissements de la réglementation de 1967 qui a concédé ces espaces aux collectivités locales avec :

- Fermeture de la majorité des salles.
- Installation d'appareils de projection vidéo.
- Détournement des espaces pour d'autres commerces.
- Fraude sur la billetterie.
- Non respect de la réglementation notamment en matière de normes de contenu.

Avec les récentes rénovations, une trentaine de salles sont en mesure actuellement de projeter des films en 35mm, dont des salles de répertoire du CAC cinémathèque qui ne font pas appel aux films commerciaux et n'alimentent donc pas le Fonds d'aide.

Le corps des inspecteurs a presque disparu et la piraterie des films vidéo est devenue monnaie courante. Le manque à gagner pour le cinéma est considérable. Il a entraîné l'asphyxie du secteur dans son ensemble.

5 SITUATION ACTUELLE DES SALLES

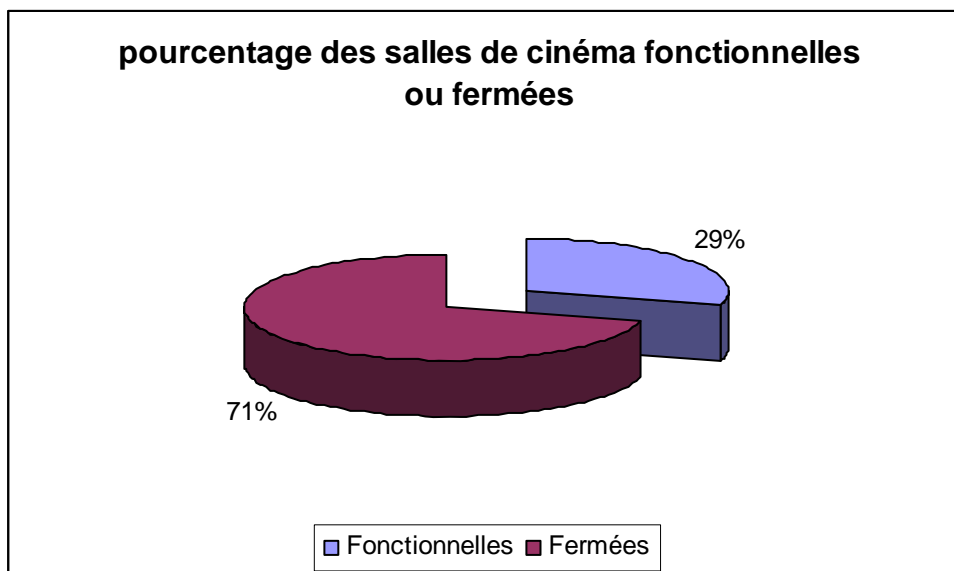
Sur les 458 salles en fonctionnement à l'indépendance, 313 salles ont été recensées dont : **91** salles de cinéma en état de fonctionnement.

222 salles ont été détournées de leur vocation d'origine (transformées en salles des fêtes pour la plupart). La restauration d'une partie d'entre elles est réalisable. D'autres, sont dans un état de délabrement très avancé, et sont quasiment irréparables.

Etat des lieux - fonctionnalité et nature juridique:

	4 ème trimestre 2006		
	Fermées	Ouvertes	Total
ADRAR	1	1	2
CHLEF	2	7	9
LAGHOUAT	1	1	2
OUM-EL-BOUAGHI	0	4	4
BATNA	11	0	11
BEJAIA	5	5	10
BISKRA	3	0	3
BECHAR	7	0	7
BLIDA	3	2	5
BOUIRA	0	0	0
TAMANRASSET	0	1	1
TEBESSA	5	0	5
TLEMCEN	9	3	12
TIARET	4	0	4
TIZI OUZOU	16	0	16
ALGER	28	24	52
DJELFA	3	0	3
JIJEL	5	0	5
SETIF	8	1	9
SAIDA	4	0	4
SKIKDA	8	2	10
SIDI BEL ABBES	0	4	4
ANNABA	2	8	10
GUELMA	1	0	1
CONSTANTINE	7	0	7
MEDEA	6	2	8
MOSTAGANEM	10	0	10
M SILA	1	1	2
MASCARA	3	2	5
OUARGLA	6	0	6
ORAN	11	05	16
EL BAYADH	0	2	2
ILLIZI	2	0	2
B.B-ARRERIDJ	2	1	3
BOUMERDES	11	0	11
EL TARF	3	0	3
TINDOUF	1	0	1
TISSEMSILT	0	0	0
EL OUED	3	0	3
KHENCHELA	1	0	1
SOUK AHRAS	3	0	3
TIPAZA	13	0	13
MILA	1	0	1
AIN DEFLA	3	5	8
NAAMA	2	0	2
A - TEMOUCHENT	4	6	10
GHARDAIA	1	1	2
RELIZANE	2	3	5
TOTAL	222	91	313

Fonctionnalité		
Nombre Total	Fonctionnelles	Fermées
<i>313</i>	<i>91</i>	<i>222</i>
<i>Taux</i>	<i>29%</i>	<i>71%</i>

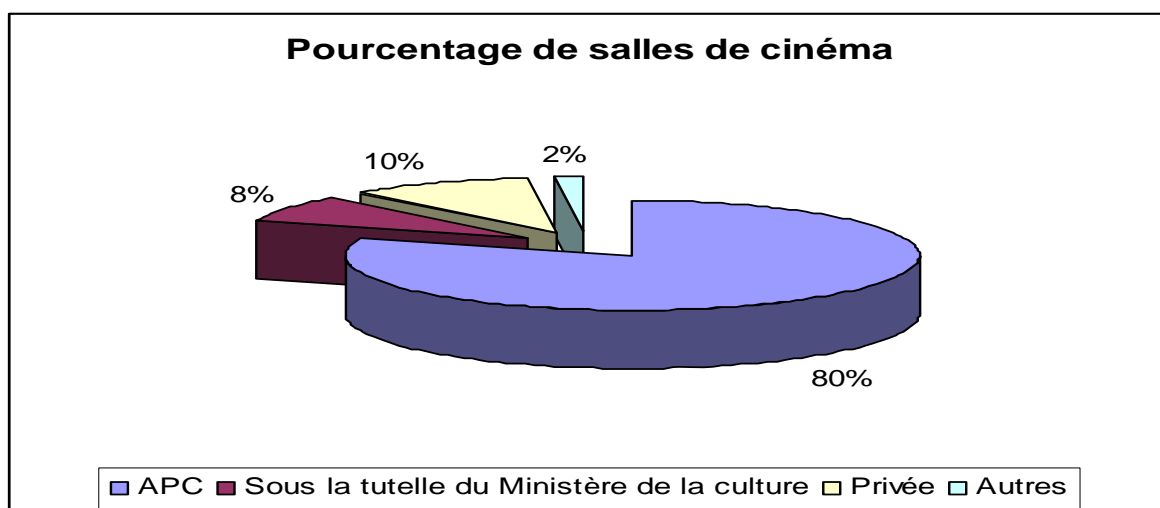


L'état de fonctionnalité du parc national du cinéma démontre que seulement **29%** du parc cinématographique sont fonctionnels soit **91** salles, alors que la majorité des salles (222), soit un taux de **71%** du parc, sont fermées pour des raisons diverses.

REPARTITION DES SALLES DE CINEMA PAR WILAYA ET PAR NATURE JURIDIQUE

Wilaya	propriété				
	4 ème trimestre 2006				
	APC	Privé	M. culture	Autres	Total
ADRAR	2	0	0	0	2
CHLEF	7	2	0	0	9
LAGHOUAT	2	0	0	0	2
OUM-EL-BOUAGHI	4	0	0	0	4
BATNA	8	0	0	3 (MJS)	11
BEJAIA	7	0	3	0	10
BISKRA	2	0	0	1(M.T)	3
BECHAR	6	0	1	0	7
BLIDA	3	1	1	0	5
BOUIRA	0	0	0	0	0
TAMANRASSET	1	0	0	0	1
TEBESSA	5	0	0	0	5
TLEMCEN	7	4	1	0	12
TIARET	3	0	1	0	4
TIZI OUZOU	14	0	2	0	16
ALGER	43	2	7	0	52
DJELFA	3	0	0	0	3
JJEL	3	2	0	0	5
SETIF	7	1	1	0	9
SAIDA	4	0	0	0	4
SKIKDA	9	1	0	0	10
SIDI BEL ABBES	4	0	0	0	4
ANNABA	8	0	2	0	10
GUELMA	0	0	1	0	1
CONSTANTINE	5	1	1	0	7
MEDEA	5	3	0	0	8
MOSTAGANEM	7	3	0	0	10
M SILA	1	0	1	0	2
MASCARA	4	0	1	0	5
OUARGLA	6	0	0	0	6
ORAN	09	06	01	0	16
EL BAYADH	2	0	0	0	2
ILLIZI	2	0	0	0	2
B.B-ARRERIDJ	3	0	0	0	3
BOUMERDES	8	2	0	1 (INH)	11
EL TARF	3	0	0	0	3
TINDOUF	1	0	0	0	1
TISSEMSILT	0	0	0	0	0
EL OUED	3	0	0	0	3
KHENCHELA	1 (en cours)	0	0	0	1
SOUK AHRAS	0	2	1	0	3
TIPAZA	12	1	0	0	13
MILA	1	0	0	0	1
AIN DEFLA	8	0	0	0	8
NAAMA	2	0	0	0	2
A - TEMOUCHENT	10	0	0	0	10
GHARDAIA	2	0	0	0	2
RELIZANE	4	1	0	0	5
TOTAL	251	32	25	05	313

Nature juridique				
Nombre Total	APC	Sous la tutelle du Ministère de la culture	Privée	Autres
313	251	25	32	05
Taux	80%	08%	10%	02%



- L'inventaire de l'état des lieux relatif aux salles de cinéma établi en **Décembre 2006** fait ressortir un nombre de **313** salles réparties à l'échelle nationale, dont **251 relèvent des APC**, soit **80%** du parc national.

Le **Ministère de la Culture** dispose de **25** salles, soit un taux de **8%** dont **29%** sont fonctionnelles.

- Le **secteur privé** possède **32** salles, soit **10%** et les autres secteurs **05** salles, soit **02%**.

5 - FINANCEMENT

Il n y a pas de ressources destinées au cinéma : les sources de financement qui devaient être générées par les recettes de salles ont tari depuis longtemps. Le seul levier de financement du cinéma reste encore le Fonds de développement des arts, techniques et des industries cinématographiques (FDATIC).

Maintenu à coup de subventions irrégulières, on peut dire qu'il ne constitue plus, tel qu'il est actuellement alimenté, une source viable pour la relance du cinéma.

6 - RESSOURCE HUMAINE

- Jusqu'à la fin 2005, on note l'absence d'école de formation supérieure pour les métiers de réalisation, direction de la photo, ingénierat du son, scénario, direction de production, décoration.
- Difficultés pour le secteur de bénéficier de formations dans le cadre des échanges de coopération.

7 - PATRIMOINE ET PROMOTION

On constate :

- L'absence de copies de films algériens et la détérioration du patrimoine filmique de la cinémathèque et du CNCA. (absence de blockhaus).
- L'absence, jusqu'à 2006, de festivals et rencontres cinématographiques susceptibles de stimuler l'activité cinématographique nationale.

B – TENDANCES ET ENJEUX

Le cinéma algérien est en crise, les maillons de la chaîne de l'industrie cinématographique sont en dégradation mais des indices de possibilité de relance existent :

- Emergence de jeunes entreprises algériennes de production et de distribution ainsi que de nombreux talents dans la réalisation.
- Intérêt des opérateurs étrangers pour la coproduction avec l'Algérie
- Reprise, même timide, de la production nationale.
- Intérêt des étrangers pour l'investissement dans l'industrie du cinéma.
- L'existence d'un public jeune assoiffé de cinéma et qui constitue un énorme marché potentiel.
- Un intérêt international réel à la diffusion de films en Algérie.
- Tournage de plusieurs films étrangers en Algérie depuis 2005.
- L'Algérie a des potentialités géographiques, climatiques, sociologiques, infrastructurelles et une riche diversité paysagère et patrimoniale (Sahara, hauts plateaux, montagnes, littoral, patrimoine antique, romain, musulman, casbahs, ksours) qui constituent des atouts recherchés par les réalisateurs et producteurs dans la production cinématographique.

1- Les facteurs d'une relance

La situation a évolué depuis quatre ans par l'amélioration économique très sensible que connaît l'Algérie qui permet aujourd'hui, d'envisager l'avenir du cinéma algérien de manière moins dramatique.

On l'a vu ces derniers temps, la flamme de la **production cinématographique** ne s'est pas éteinte; bien au contraire. Depuis quelques années, des indices de reprise sont perceptibles, laissant entrevoir de réelles

potentialités de mise en place d'une véritable industrie cinématographique capable de produire de la richesse, de créer de l'emploi (2000 postes peuvent être créés en quelques années dans l'exploitation, la distribution et les métiers de l'audiovisuel) et de contribuer politiquement à rehausser l'image de l'Algérie dans le monde.

De **nouveaux talents sont nés** et des compétences neuves se sont manifestées avec l'apparition de jeunes producteurs et de distributeurs talentueux. L'Algérie a prouvé depuis plus d'un siècle que le problème n'est pas celui de la créativité. Les Algériens ont un sens rare de l'image et du cinéma et ils le prouvent malgré le contexte difficile des années 90.

Cette nouvelle dynamique de la production de films ne doit pas cependant cacher la réalité des problèmes qui hypothèquent le développement d'une véritable industrie cinématographique nationale et pérenne. La production ne peut indéfiniment dépendre des conjonctures et des subventions de l'Etat. Le FDATIC est alimenté de manière artificielle et conjoncturelle par des subventions de l'Etat, alors qu'il devrait l'être par les recettes en salles. Des films qui ne sont vus que par quelques dizaines de milliers de spectateurs ne peuvent ni être amortis, ni créer un marché. Il y a 25 ans, les films algériens étaient vus par des centaines de milliers de spectateurs payants. Ces recettes, ajoutées à celles des films étrangers permettaient d'alimenter le Fonds d'aide et de couvrir presque entièrement les coûts de production.

Le "nerf de la guerre" reste donc et plus que jamais la **disponibilité d'un parc de salles**. Les campagnes que le Ministère de la Culture a menées il y a quelques années, n'ont pas été inutiles.

En effet, nous nous apercevons aujourd'hui que nombre de collectivités locales ont entrepris la rénovation de certaines salles. Nous sommes loin du compte existant il y a 25 ans, mais le mouvement est amorcé à la base,

ce qui est rassurant. Il est à nouveau question de construire de nouvelles salles en multiplex.

2-Adaptation de remèdes efficaces à ces changements :

Bien que timides, ces indices de changement sont donc perceptibles. Il suffira seulement de leur adapter les remèdes capables d'amorcer la relance.

Certes, il sera sans doute difficile de retrouver les 458 salles dont l'Algérie disposait il y a un demi-siècle. Il faut donc réduire les ambitions et **se concentrer sur les 120 salles encore susceptibles d'être rénovées à un coût raisonnable d'ici à 2009.** Une dizaine d'entre elles est déjà en cours de rénovation, ce qui est très encourageant.

L'idéal serait de disposer au départ d'une centaine de salles rénovées, ce qui permettrait **d'amorcer la construction de nouveaux complexes plus adaptés aux goûts et aux habitudes des citadins.**

L'Algérie est aujourd'hui largement citadine et la voiture a changé les comportements des spectateurs. Ils vont vers les salles alors qu'il y a 50 ans, on construisait des salles tout près d'eux. Ils se déplacent en famille et ont besoin souvent de trouver **d'autres services**, comme le parking pour leur voiture ou des espaces de restauration.

Avec **120** salles et la perspective de quelques **multiplex**, le secteur d'exploitation pourra raisonnablement :

- créer** environ 2000 emplois (personnels de salles et de sociétés de distribution.
- **réalimenter** le fonds d'aide (FDATIC) à une hauteur qui permettra de soutenir directement la production d'au moins dix films par an
- **accorder au CNCA** la crédibilité qui lui manque auprès des professionnels.

C- LES OBJECTIFS

1 - Refonte juridique et institutionnelle :

- Un projet de loi sur la cinématographie a été finalisé et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement le **13 décembre 2006**. Il donnera au cinéma les instruments nécessaires à sa régulation, à son financement, à son fonctionnement et à l'organisation de ses activités.

Pour retourner à la légalité de l'exploitation cinématographique, il suffirait que les salles encore en activité retournent à leur vocation initiale pour assurer une relance d'une économie de marché dans le secteur cinématographique.

En additionnant les salles relevant du Ministère de la Culture et celles qui projettent de la vidéo, nous arrivons à un nombre conséquent de salles susceptibles de revenir à l'exploitation cinématographique commerciale, sous réserve :

- d'une restauration
- et d'une clarification des statuts juridiques.

Cette solution représente l'unique chance de réhabilitation des activités d'exploitation, de distribution et de production de films cinématographiques.

2. Réhabiliter les salles de cinéma

a) Il serait utile de faire un diagnostic exact des salles fermées pour dresser un plan de réfection qui tienne compte de leur état réel, de leur situation et de leur intérêt en termes commerciaux. Il ne s'agit pas de restaurer l'ancien système, mais de rénover des salles pour les rendre plus attractives avant leur **cession dans le cadre de l'économie de marché**.

b) Les habitudes des spectateurs des grandes villes ont changé. Dans cette perspective, nous suggérons **d'introduire dans la prochaine loi des finances des propositions pour inciter les investisseurs nationaux ou internationaux à construire des complexes de salles (défiscalisation sur les bénéfices pour les cinq premières années d'exercice)** comme cela s'est fait dans les pays voisins, ce qui leur a permis de doubler le nombre de leurs cinémas.

3. L'exploitation

Elle devrait être réglementée de manière à **imposer des cahiers des charges** stricts qui interdiraient d'élargir l'activité à toute autre forme que la projection de films cinématographiques accompagnés de visas de censure. Il convient ici d'aider à la formation et au développement d'un véritable réseau de professionnels privés dans la gestion des salles de cinéma.

Le secteur pourra ainsi créer près de 2000 emplois.

4- Des mesures fiscales

Des mesures fiscales devraient inciter les **investisseurs** à construire des complexes, des salles nouvelles, mais aussi les **distributeurs** à acquérir des copies à un prix raisonnable.

5- Préservation du patrimoine filmique algérien et des salles de répertoire.

L'Année de l'Algérie en France (2003) a mis en évidence la question des avoirs nationaux en matière de film. Plus de cent vingt long-métrage et nombre de court-métrage ont été produits avec de l'argent public. Beaucoup d'entre eux ont été développés dans des laboratoires étrangers et même ceux traités dans les laboratoires de l'ex-ENPA, ont du être transférés à l'étranger pour les préserver.

Ces œuvres représentent d'une part des sommes considérables provenant du contribuable, et constituent d'autre part des produits culturels et commerciaux qui ont besoin d'être fructifiés (droits de distribution cinématographique et droits TV en particulier.

l'ensemble du patrimoine filmique doit être :

- a) **recensé et regroupé** au sein d'un laboratoire en Algérie. Ils pourront enfin rapporter de l'argent au lieu de continuer à en coûter.
 - b) **affecté au CNCA**, organisme d'Etat, seul apte à préserver les intérêts de l'argent public. Le CNCA pourra alors utiliser les films pour des objectifs culturels (comme les semaines du film algérien) ou commerciaux par le biais des cessions de droits TV et cinéma commercial ou non commercial, DVD et autres supports)
 - c) Restauration des salles de la cinémathèque algérienne pour encourager le cinéma d'auteur (opération en cours)
 - d) Récupération du patrimoine filmique national à l'étranger et construction de deux blockhaus : un pour les originaux, l'autre pour les copies. (à l'horizon 2014)
- Il est nécessaire de regrouper les moyens de cinéma en actualisant le débat sur la situation d'anarchie qui continue à caractériser le patrimoine, les équipements et locaux hérités des organismes de cinéma dissous.

6- PROPOSITIONS DE RELANCE

a- Le patrimoine des sociétés dissoutes :

il est évident que ce patrimoine et les sièges bâtis en particulier ont été pillés lors de leur dissolution et que les intérêts du cinéma national n'ont pas été pris en compte lors de cette opération. Mais aujourd'hui, il convient de concentrer les efforts sur ce qui peut être récupéré.

Le siège de l'ex-ENPA a toujours été un complexe construit (par l'Armée nationale) pour servir le cinéma. Les laboratoires existent et ne demandent qu'à être révisés pour répondre aux critères actuels des productions de film en 35mm et en numérique.

Le secteur doit impérativement, sous la tutelle du ministère de la culture se doter d'institutions fiables, de moyens bâtis et techniques, afin d'en faire un pôle de stimulation de l'activité cinématographique. Ces laboratoires ainsi que le siège et les **équipements de l'ex-Entreprise** Nationale de la Production Audiovisuelle (**ENPA**) inutilisés depuis la dissolution de cette entreprise, ont été affectés à l'ENTV et **doivent être récupérés**

Le siège de l'ex ENPA a fait l'objet d'une cession à l'ENTV par décision du ministre des finances du 30 avril 2001, mais le transfert de la propriété ne s'est pas encore opéré.

Ce siège, construit pour le cinéma, est équipé de matériels destinés au cinéma **que la télévision ne peut utiliser.**

L'attribution du siège, ses installations, ses équipements et toutes ses capacités permettrait au secteur du cinéma d'éviter de coûteux investissements grâce au premier laboratoire (offert par l'armée, équipé pour le développement et le montage) et au second laboratoire (équipé pour les effets spéciaux, le son et le stockage des négatifs).

Ce second laboratoire est très précieux car il résoudrait la délicate question de la prise en charge de tous les négatifs des films algériens, mémoire du cinéma national, dont la valeur est inestimable. Lors de l'Année de l'Algérie en France, il a fallu payer aux laboratoires français et italiens des sommes considérables non seulement pour tirer des copies des films algériens, mais aussi pour payer les arriérés de frais de stockage et d'entretien. Alors même que les laboratoires de l'ex-ENPA sont encore sous cellophane et inutilisés.

C'est pourquoi, la **récupération de ce siège reste la condition du succès de la stratégie de relance de la cinématographie nationale** : une stratégie basée sur la nécessité de l'intervention de l'Etat comme moteur pour la relance d'un secteur d'activité non seulement artistique et culturel, mais également économique et commercial. L'impact politique n'est pas à négliger, lorsqu'on sait comment nos voisins marocains utilisent le cinéma pour promouvoir l'image du Royaume.

Il serait également opportun de **doter l'ENTV d'un véritable centre de production** répondant aux normes les plus modernes et autrement plus adapté que celui de l'ENPA. Il coûtera beaucoup **moins cher** à l'Etat **d'affecter ce siège au Ministère de la Culture** et de **construire un nouveau centre de production pour la télévision**, que de construire un nouveau bâtiment pour le centre national du cinéma.

b- Matériel de tournage,

L'état de ce matériel fait **qu'il ne répond plus** aux normes requises et la plupart des équipes de tournage préfèrent ramener des équipements de l'étranger, ce qui revient cher et prive l'Algérie de recettes non négligeables.

Nous suggérons que ce **matériel soit vendu en toute transparence** aux enchères à **des sociétés privées dûment enregistrées** pour servir de base à un parc enrichi et adapté. Il serait plus judicieux qu'un groupe privé, plutôt que le CNCA, se spécialise dans la location de matériel de tournage.

c - Renforcement institutionnel :

- Renforcement des prérogatives de puissance publique du Centre National de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

- Création d'une commission de visionnage
- Organisation par la loi des fonctions essentielles dévolues au Musée National du Cinéma (cinémathèque).

Il s'agit avant tout de **clarifier les prérogatives du Centre National de la Cinématographie** et de l'audiovisuel dont les statuts oscillent encore entre puissance publique chargée de la régulation du secteur et organisme commercial. **Il convient à présent de trancher et se décider à en faire soit un organisme de type EPIC ou à lui transférer, sous la tutelle du Ministre, et non pas d'une direction, l'exercice la puissance publique** qui revient jusqu'à présent **aux structures du Ministère** de la culture.

Nous suggérons que le CNCA devienne, **sous la direction exclusive du Ministre (et de son cabinet), un service extérieur du Ministère.**

A ce titre, le Ministère lui transfèrera les prérogatives dévolues à une direction tout en gardant la tutelle au niveau du cabinet du Ministre auquel seul il doit répondre.

Les commissions du CNCA, internes ou interprofessionnelles, installées par le Ministre devront alors prendre en charge les différents aspects de l'activité cinématographique en place et lieu de la Direction du développement et de la promotion des Arts.

Le CNCA sera habilité à délivrer les autorisations de tournage et installera des commissions chargées de répartir, sous l'autorité du Ministre, les avances sur recettes ou aides de l'Etat.

Il devra également accorder les visas de censure, les cartes professionnelles, les autorisations d'exercer les métiers de distributeur ou d'exploitant selon des critères connus universellement.

Il désignera des corps de contrôleurs et d'inspecteurs assermentés pour veiller à l'application de ces règles.

La seule situation exceptionnelle exigeant **des dispositions particulières est celle relative à la préservation et à la commercialisation du patrimoine filmique** énoncé plus haut. Seul en effet un organisme au service de l'Etat peut gérer valablement ses intérêts et échapper aux pressions extérieures.

Ensuite viendront les **mesures** suivantes énumérées ici à titre de rappel et développées plus loin :

- Se concentrer sur la récupération de 120 salles anciennes au maximum dont une vingtaine est déjà rénovée. Ces salles devront être ensuite cédées à des privés en contrepartie d'un cahier de charge strict.
- Favoriser par des mesures fiscales incitatives, les privés nationaux et internationaux à investir dans les complexes de multisalles.
- Vendre aux enchères le vieux matériel de tournage hérité des sociétés de production dissoutes.
- Récupérer les installations de laboratoires de l'ex-ENPA et les adapter pour qu'ils puissent recevoir les négatifs des films algériens disséminés dans plusieurs pays environnants.
- Doter le cinéma d'un siège digne de ce nom, l'ex-ENPA offrant à cet égard de l'espace pour la construction d'un tel siège.
- Proposer une refonte du CNCA en lui accordant le rôle de régulation et de contrôle pour le compte du Ministère ainsi que la prise en charge du patrimoine filmique national.
- Renforcer efficacement l'ISMAS et la formation aux métiers de l'audiovisuel.

d- Restauration et exploitation du parc national des salles de cinéma:

- Restaurer les **222** salles de cinéma fermées, dont **120** d'ici **2009** et le reste à l'horizon 2014

Avec 120 salles et la perspective de quelques **multiplex**, le secteur d'exploitation pourra raisonnablement :

- créer 2000 emplois entre personnels de salles et de sociétés de distribution

- réalimenter le fonds d'aide (FDATIC)avec le produit de la billetterie ce qui permettra de soutenir directement la production d'au moins **dix** films par an.

A noter :

Les habitudes des spectateurs des grandes villes ont changé. Dans cette perspective, nous suggérons d'introduire dans la prochaine loi des finances des propositions pour inciter les investisseurs nationaux ou internationaux à construire des complexes de salles (défiscalisation sur les bénéfices pour les cinq premières années d'exercice) comme cela s'est fait dans les pays voisins, ce qui leur a permis de doubler le nombre de leurs cinémas.

e-Relance de la formation

- Introduction des filières cinéma et audiovisuel dans l'ex INADC (Institut National des Arts Dramatiques et Chorégraphiques) : le travail a été fait sur le plan des statuts avec la création, en 2005, de l'ISMAS (Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et des Arts de Spectacle)

- Mise en place des programmes et des organes pédagogiques : en cours de négociation avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

- Elaboration d'un véritable plan de formation pluriannuel dans les métiers du cinéma dans le cadre de conventions intersectorielles (MEFP- MESRS) et de la coopération internationale.

-Redynamisation des métiers du commerce cinématographique

Afin de pouvoir faire coïncider la reprise massive des projections en 35mm, il est indispensable d'encourager des distributeurs privés à exercer leur métier en important des films dans les meilleures conditions. Pour cela, il faut lever les ambiguïtés qui pèsent sur le tarif douanier qui frappe l'importation des copies. Ce tarif ne tient en effet, pas compte du fait qu'un film peut être commercialisé en plusieurs copies et que les droits sont attachés au titre.

f – Création d'une cité du cinéma à l'horizon 2014

- Démarcher, en collaboration avec le ministère de la privatisation et de la promotion des investissements, les investisseurs étrangers déjà intéressés, pour les inviter à investir dans notre pays pour réaliser au moins **deux cités** du cinéma à l'image de Ouarzazate, au Maroc.

L'Algérie ne manque pas de sites où la beauté du paysage et de la nature peut rivaliser avec ceux déjà utilisés par les grandes super productions internationales :

-les canons de la région de BOU SAADA

-les dunes du désert ou le relief « lunaire » de TAMANRASSET

-le balcon du ROUFI

-la corniche turquoise de la cote Est

-les montagnes du DJURDJURA

-les milliers de criques et de plages où la nature n'a pas encore cédé la place au béton .

III

THEATRE

A- DIAGNOSTIC

1- Etablissements fonctionnels :

- Théâtre National Algérien
- Théâtre Régional de Annaba
- Théâtre Régional de Constantine
- Théâtre Régional de Bejaia
- Théâtre Régional Sidi Bel Abbés
- Théâtre Régional d'Oran
- Théâtre Régional de Batna
- Théâtre Régional de Tizi-Ouzou

Les 8 théâtres, sont aujourd'hui fonctionnels et participent à la vie culturelle des régions où ils sont localisés. L'ensemble de ces établissements a bénéficié et bénéficie encore d'opérations de rénovation et de mise à niveau.

Cependant, il y a lieu de signaler que :

-L'ensemble de ces établissements a été réalisé avant l'indépendance pour une population de près de 10 millions d'habitants alors qu'aujourd'hui, la population algérienne dépasse les 30 millions d'habitants.

- La capacité d'accueil des théâtres actuels est très insuffisante par rapport à la population totale.

- L'absence de loi sur le théâtre.

-Les statuts actuels sont totalement obsolètes.

B- TENDANCE ET ENJEUX

1. La politique du Ministère de la culture a pour objectif de développer et de mettre en place un nombre suffisant de théâtres à travers tout le territoire national. Dans une première phase, il s'agit de récupérer les théâtres existants et de les ériger en théâtres régionaux dotés des moyens de réhabilitation et d'équipement. Dans une deuxième phase, il s'agira de combler le déficit en infrastructures théâtrales.
2. Elaboration d'une loi sur le théâtre pour la régulation juridique de l'activité ainsi que la révision subséquente des statuts des théâtres.
3. La mise en place d'un plan de formation en collaboration avec le MERS, la formation professionnelle et le MAE.
4. Introduction de cet art dans le système éducatif, en collaboration avec le MEN et le MESRS.

C- OBJECTIFS

1- A court terme (2009)

- Eriger les théâtres suivants en théâtres régionaux et les doter de moyens de réhabilitation et d'équipement adéquats.
Guelma, Skikda , Sétif, Souk Ahras , Ouargla, Ain El Beida
- Elaborer une loi sur le théâtre
- Réviser et actualiser les statuts du T.N.A

2- A long terme (2025)

- **A l'horizon 2014** : création d'un théâtre de 700 à 800 places dans chaque chef lieu de wilaya, soit **48 établissements**.
- **A l'horizon 2025** : Construction d'un théâtre de 400 à 500 places dans chaque **chef lieu de daïra** conformément aux normes et ratios universels.

IV

ETABLISSEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE

A- DIAGNOSTIC

A l'heure actuelle, la diffusion culturelle s'appuie sur le terrain, sur des institutions publiques et privées, ainsi que sur le mouvement associatif.

Ce réseau de diffusion culturelle se présente comme suit :

- Deux pôles culturels que sont l'Office Riadh El Feth et le Palais de la Culture.
- Deux institutions publiques spécialisées, chargées de la diffusion de la culture, à savoir l'Office National de la Culture et de l'Information et l'Agence Algérienne pour le Rayonnement Culturel
- 32 maisons de la culture implantées au niveau des chefs-lieux de wilayas.
- Des promoteurs de spectacles, privés.
- Plus de 6700 associations culturelles recensées.

Ces institutions et opérateurs constituent les principaux leviers et instruments d'intervention de l'Etat dans ce domaine sensible et diversifié.

1- Les maisons de la culture :

Elles sont chargées de promouvoir les activités de production et de diffusion artistiques et culturelles locales, d'encourager la création des œuvres artistiques et littéraires et de valoriser les traditions et les arts populaires.

(Le décret n° 74-244 du 6 Décembre 1974 portant création des maisons de la culture.) Les plus anciennes d'entre elles nécessitent une réhabilitation.

a) programme d'investissement 2005/2009

N°	Wilaya	Nombre Communes	Population visée	Observation
1	CHLEF	35	858 695	Programmée pour 2007
2	NAAMA	12	127 314	Achevée
3	BLIDA	25	784 283	Achevée
4	BOUIRA	45	629 560	Achevée
5	TIARET	44	725 853	En cours d'achèvement
6	SKIKDA	38	786 154	En cours de lancement
7	SIDI BEL ABBES	52	525 632	En cours de réalisation
8	RELIZANE	38	642 205	En cours de lancement
9	EL TAREF	24	352 588	En cours de lancement
10	TIN DOUF	2	27 060	En cours de lancement
11	SOUK AHRAS	26	367 455	En cours de lancement
12	TIPAZA	28	506 053	En cours de réalisation
13	MILA	32	674 480	Achevée
14	AIN DEFLA	36	300 516	Achevée
15	GHARDAIA	36	300 516	Programmée pour 2007
16	ALGER	36	300 516	En cours d'inscription

b) Evolution du nombre des Maisons de la Culture de 1974 à 2006

Période	Nombre de maisons de la culture réalisées	Taux de croissance
Période 1974-1998 (24 ans)	22	$22 / 24 = 0,88$ MC/an
Période 1998-2006 (08 ans)	10	$10 / 8 = 1,67$ MC/an

- Le taux de croissance de la période 1998-2006 représente le double de celui de la période 1974 -1998.
- En six ans (2000-2006) il a été réalisé un taux de 31% de ce qui l'a été durant 26 ans.

A noter : -1/ Alger avec ses 57 communes et ses 13 wilaya déléguées n'a toujours pas de maison de la culture
 2/ il n'a jamais été possible d'obtenir l'inscription de l'extension de la maison de la culture de Tizi Ouzou qui est la plus ancienne.

2- Le Palais de la Culture :

Cet espace constitue le lieu privilégié de production et de diffusion d'activités artistiques et culturelles nationales et étrangères les plus représentatives et d'encouragement à la création d'œuvres artistiques et littéraires de haute qualité.

3- L'Agence Algérienne de Rayonnement Culturel :

Elle a essentiellement pour objet la promotion des activités culturelles nationales vers l'extérieur et la prise en charge des manifestations culturelles entrant dans le cadre des échanges avec l'étranger.

4- Centres culturels algériens à l'étranger :

Deux centres culturels algériens à l'étranger ont fait l'objet, de création par textes juridiques, il s'agit du centre culturel algérien à Paris et du centre culturel algérien au Caire. Si celui de Paris active depuis sa création à partir

de l'ex amicale des Algériens en Europe, le centre culturel du Caire demeure au stade de la création théorique.

Ces centres sont placés sous la double tutelle du MAE et du ministère de la Culture. Dans les faits, le ministère de la culture abrite les crédits budgétaires du centre mais n'a aucune emprise sur la gestion et les activités de cette institution.

Cette situation ampute le secteur d'outils nécessaires à la promotion de la culture nationale à l'étranger alors que d'un autre côté, on assiste ces dernières années à une extension tentaculaire dans notre pays, y compris au

niveau local, de centres culturels de pays comme la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre et les USA.

5- L'Office de Riadh El Feth (OREF) et l'Office National de Culture et de l'Information (ONCI) :

En plus de leur activité commerciale, ces établissements qui disposent d'espaces de qualité et de contenance appréciables, ont des missions de service public en matière d'encouragement, de production et de diffusion de la culture nationale sans que des moyens financiers correspondants ne leur soient consentis en contrepartie par le budget de l'Etat.

Les établissements en charge de l'action culturelle relevant du secteur sont insuffisants en termes d'infrastructures et le maillage actuel se limite à une implantation qui s'étend au niveau des chefs-lieux de wilayas sans permettre une couverture culturelle de proximité.

L'absence de paliers de base (centres culturels) réduit sensiblement la portée de ces institutions et comprime la portée de l'action culturelle et son rayonnement.

En 2002, il a été recensé 632 centres culturels, répartis entre le secteur de l'intérieur et des collectivités locales et celui de la jeunesse et des sports.

De manière générale, il est surprenant de constater que, pour une population de plus de 30 millions d'habitants et 44 ans après l'indépendance, le pays ne dispose que d'un nombre restreint d'infrastructures pour la production et la diffusion de la culture.

Ces données sont à elles seules révélatrices de l'immense décalage enregistré entre les moyens existants et les besoins potentiels.

Il est aussi important de relever que les régions du sud qui représentent environ 80% de la superficie totale du pays et 13.33% de la

population globale, ne disposent que de 21% environ des infrastructures culturelles, alors que l'étendue des distances et la dispersion de la localisation des

populations militent pour une implantation mieux adaptée de ces infrastructures culturelles.

B- TENDANCES ET ENJEUX

La politique du secteur repose à moyen et long termes sur les principaux axes de développement suivants :

- La mise en place de pôles de rayonnement culturel au niveau des grandes agglomérations et sites urbains. Ces pôles seront constitués d'abord autour des infrastructures existantes : maisons de la culture, annexes de la BNA, bibliothèques publiques et centres culturels récupérés et réhabilités dans leurs fonctions culturelles.
- L'élaboration et la mise en œuvre de la carte de diffusion culturelle pour les régions du sud et les zones montagneuses, par la réalisation d'ensembles légers et modulables en fonction des spécificités locales. Ces ensembles, permettront l'éclosion de jeunes talents et la préservation de notre patrimoine culturel national ancestral.

C- OBJECTIFS

- **Parachèvement du réseau des maisons de culture** par la réalisation d'infrastructures au niveau des wilayas qui n'en disposent pas encore (16).
- **Révision des statuts** régissant les maisons de culture.
- **Réhabilitation des centres culturels** existants et leur dotation d'un statut juridique et de missions culturelles permettant une relation synergique avec les maisons de la culture.
- **Réactivation du centre culturel algérien au Caire** et reconsidération du rôle des centres culturels algériens à l'étranger et de leur relation avec le ministère de la Culture. Il s'agira d'œuvrer à faire de ces centres de véritables ambassadeurs de la culture nationale et de lieu de ressourcement de la diaspora algérienne et de revoir leur carte d'implantation dans le cadre de la politique nationale vers l'extérieur et de la réciprocité de facto.
- **Mise en œuvre d'un plan de valorisation des ressources humaines** par la formation et le recyclage.
- **Institutionnalisation d'au moins un festival culturel par Wilaya** en veillant à leur dotation en moyens.
- **Réalisation d'une salle de spectacle de grande capacité de 5000 à 6000 places** (type Zénith) au niveau de **chaque wilaya** de densité de population importante (Alger, Oran, Sétif, Annaba, Tizi-Ouzou, Bejaia, Tlemcen, Bechar, Ouargla , Constantine, Batna, Mostaganem, Sidi bel Abbes,) d'ici à **l'horizon 2014**
- **Réalisation du même type de structure pour les autres wilayas** de densité voisine, d'ici à **l'horizon 2025.**

V

LES GRANDS PROJETS ET INVESTISSEMENTS DU SECTEUR DE LA CULTURE

Les actions programmées par le secteur afin de promouvoir la lecture publique, le cinéma et le théâtre, considérés comme les trois piliers nécessaires à la dynamique de relance du processus de développement culturel dans notre pays, seront appuyées par des projets d'investissement relatifs à des structures de diffusion culturelle dont le rayonnement s'exercera non seulement sur le territoire national mais aussi à l'étranger.

Ces projets d'investissement infrastructurels sont au nombre de quatre.

1- Réalisation du Centre Arabe d'Archéologie

La création du Centre Arabe d'Archéologie a été décidée lors de la 17ème conférence Arabe sur le Patrimoine Archéologique Civilisationnel qui a eu lieu du 22 au 27 Décembre 2003 à NOUAKCHOT.

Sur proposition de l'Algérie il a été décidé que cet important Centre Scientifique et culturel sera réalisé en Algérie et le siège à Alger. Le Centre Arabe d'Archéologie comportera :

- Une bibliothèque spécialisée.
- Un Musée Arabe d'Archéologie et d'Arts Rupestres.
- Un Institut Arabe d'Archéologie et des Etudes Sahariennes.
- Un Laboratoire Arabe de préservation et de restauration des Biens archéologiques.

Le Ministère de la Culture a lancé une opération d'étude pour sa réalisation. La pose de la première pierre de ce Centre est prévue pour 2007. Le lancement de

cette réalisation s'inscrit dans le cadre de la manifestation « Alger Capitale de la culture Arabe, 2007 ».

2. Réalisation de la Bibliothèque Arabo-Sud Américaine

Ce projet a été proposé par Son Excellence Monsieur le Président de la République, lors du sommet des chefs d'Etat tenu à Brasilia. Il a été domicilié à Alger lors de la conférence des ministres de la culture Arabo Sud Américains, tenue en février 2006 à Alger.

Cette infrastructure culturelle s'inscrit dans le cadre de la coopération et l'échange culturels entre les pays de l'Amérique du Sud et les pays Arabes.

Un terrain a été dégagé pour sa réalisation et une opération pour le lancement d'un concours international d'architecture a été retenue.

3. Réalisation du Musée d'Art Moderne et Contemporain d'Alger

Le Musée d'Art Moderne et Contemporain d'Alger est un nouvel espace public ouvert sur la capitale, sur toutes les autres grandes villes d'Algérie et sur les grandes capitales du monde.

Ce musée sera abrité dans les anciennes Galeries Algériennes, un bâtiment stylistiquement marqué et inscrit dans l'inconscient collectif des Algérois.

Une partie de ce musée servira comme espace d'exposition de la manifestation « Alger Capitale de la Culture Arabe, 2007 ».

4. Aménagement et équipement de la Salle Atlas

La salle Atlas est programmée pour accueillir une grande partie des manifestations culturelles qui se dérouleront à Alger.

Cet espace est actuellement en cours de rénovation et de mise a niveau de ses équipements et deviendra un complexe culturel d'une capacité d'accueil de 2500 places.

5. Réalisation de la salle de spectacle de grande capacité

A l'instar de toutes les grandes villes du monde, Alger doit disposer d'une grande salle de spectacle pour contenir les grandes manifestations culturelles et artistiques.

Pour cette raison, notre département ministériel propose un projet qui aura comme objectif de doter Alger, capitale à l'échelle méditerranéenne, d'une infrastructure de grande capacité pouvant accueillir un nombre public (de 10.000 à 12.000 personne).

Cette salle devra répondre aux exigences des manifestations publiques artistiques, scientifiques, en matière de programme de fonctionnement, de sécurité, et des servitudes environnementales.

6. Le musée de la miniature et de l'enluminure

L'aménagement du Palais Mustapha Pacha en Musée de la miniature et de l'enluminure répond parfaitement au souci de préservation d'un patrimoine architectural (palais Mustapha Pacha) et la conservation d'œuvres d'art représentant la miniature et l'enluminure des grands artistes algériens ainsi que la promotion de jeunes artistes issus des écoles de formation artistique.

La Palais Mustapha Pacha accueillera dans le cadre de la manifestation culturelle « Alger Capitale de la Culture Arabe 2007 » une importante exposition de la miniature et de l'enluminure.

7. Etude et réalisation d'un blockhaus pour la conservation des films cinématographiques

La conservation du patrimoine cinématographique nécessite la réalisation d'un bâtiment aux normes universelles qui permettra la sauvegarde de ce patrimoine.

Il est à signaler que la majorité des films dont dispose le Centre Algérien de la Cinématographique sont conservé soit à l'étranger soit dans des espaces de la cinémathèque d'Alger.

8. Etude et réalisation d'un parcours culturel

La réalisation du parcours culturel s'inscrit dans la mise en valeur du patrimoine architectural et historique de la capitale dont plusieurs monuments et sites jalonnent les grands boulevards d'Alger.

Ce parcours culturel est une promenade culturelle qui permet aux citoyens d'apprécier la richesse de notre patrimoine architectural et historique.

Ce projet, dans un souci d'intégration avec d'autres secteurs, participera à la promotion du tourisme nationale.

9. La salle des concerts de plein air « Fadéla D'ziria »

Ce projet s'inscrit d'une part, dans les missions de formation dévolues à l'Institut National Supérieur de Musique (INSM) et d'autre part, redonner à la population de ce vieux quartier d'Alger un espace qui leur a été longtemps confisqué.

Ce projet est en cours de réalisation et sera réceptionné au courant du premier trimestre 2008.

10. La Villa Abdelatif :

Ce lieu, tellement représentatif de Fahs d'Alger, abritera après sa restauration et son équipement le centre d'histoire des arts. Il sera doté d'espaces pour des manifestations, culturelles et scientifiques et également d'espaces pour accueillir des résidences d'artistes.

Ce projet sera réceptionné en Mars 2008

11- Le Musée de l'Afrique :

Ce projet a été retenu lors de la conférence des Ministres Africains de la Culture qui s'est réunie en Février 2006.

Ce Musée sera pluridisciplinaires et portera sur les réalisations africaines (inventions, créations, innovations) qui participent à l'effort de la civilisation mondiale dans sa dimension humaine. L'Afrique étant source de l'humanité, elle en détient les codes et le ressorts.

La réalisation du Musée de l'Afrique et en acte, à la fois politique et symbolique.

Il participe a une démarche de consécration des valeurs africaines intrinsèques.

La réception de ce projet et prévue pour 2014.

12- Le Musée Maritime d'Alger.

L'Algérie avec un littoral de plus de 1200 Kms de longueur où se sont succédées de nombreuses civilisations qui ont imprimé de leur cachet toute la région Maghreb méditerranéenne.

En effet, les traces et témoignages des occupations successives du littoral sont très nombreux et diversifiés.

Aujourd'hui, avec le niveau de consciences atteint par la société Algérienne pour la préservation de son patrimoine, le Ministère de la Culture en relation avec le Ministère de la Défense Nationale compte ériger dans les voûtes Khierddine situé dans l'enceinte de l'Amirauté d'Alger, le Musée Maritime d'Alger.

Ce projet devra être réceptionné à l'horizon 2014.

